



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taxe générale sur les activités polluantes

Question écrite n° 53375

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les vives préoccupations des Chambres de commerce et d'industrie à l'égard de la décision d'étendre la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) aux consommations d'énergie des entreprises. Les CCI considèrent que l'Etat n'a pas bien mesuré les conséquences de sa décision sur les coûts de production des entreprises et la perte de compétitivité des produits français, alors que les mauvais résultats du commerce extérieur, cet été, auraient dû l'inciter à rechercher un allègement des coûts de production. Le prélèvement supplémentaire sur les entreprises est estimé à quatre milliards de francs. Il lui demande de lui préciser les perspectives et les échéances de son action ministérielle s'inspirant de ce constat, d'autant qu'il a noté, avec intérêt, ses récentes et vives préoccupations à l'égard de l'application de la loi dite des « 35 heures ». La baisse du chômage, objectif prioritaire, ne peut être atteinte que par le redéploiement économique des entreprises françaises. C'est le bon sens.

Texte de la réponse

L'extension de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) aux consommations intermédiaires de certains produits énergétiques présentée en loi de finances rectificative pour 2000 répondait à la volonté du Gouvernement d'inciter les acteurs économiques à s'engager dans une démarche environnementale raisonnée. La finalité d'une telle mesure était de permettre une réduction conséquente des émissions de gaz carbonique en incitant les redevables de la taxe à mieux maîtriser leurs consommations d'énergie. Ce projet a fait l'objet d'une censure du Conseil constitutionnel en décembre 2000. Cela étant, le Gouvernement poursuivra la démarche entreprise dans le cadre du plan national de lutte contre l'effet de serre, afin de respecter nos engagements internationaux.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53375

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 2000, page 6296

Réponse publiée le : 18 mars 2002, page 1532